

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

AILRC-FR

EUR 57/0260/2019

24 avril 2019

Kazakhstan. Deux personnes incarcérées pour avoir déployé une banderole

Deux personnes ont été arrêtées pour avoir tenu pendant le marathon d'Almaty, au Kazakhstan, une banderole sur laquelle il était écrit : « Vous ne pouvez pas fuir la vérité », « #AdilSailayUshin » (Pour des élections libres) et « #J'ai le choix ». Elles sont privées de liberté pour avoir exprimé pacifiquement leurs opinions ; il s'agit par conséquent de prisonniers d'opinion.

Assia Toulessova et Beïbarys Tolymbekov ont déployé cette banderole dans la matinée du 21 avril sur le côté du parcours du marathon et l'ont tenue un court instant avant d'être arrêtés par la police, à 9 h 10. Leur arrestation a été filmée par trois amis, Souïnbika Souleïmenova, Aïdos Nourboulatov et Aïgoul Nourboulatova, qui étaient venus pour filmer le marathon. Ces cinq personnes ont été conduites au poste de police de Bostandyk, où elles ont été gardées à vue pendant six heures avant d'être autorisées à consulter leur avocat. Pendant cette période, on ne leur a donné ni eau ni nourriture. Lors d'audiences séparées, Assia Toulessova et Beïbarys Tolymbekov ont été condamnés le soir même par des juges du tribunal interdistrict d'Almaty à 15 jours de détention, au titre de l'article 488.3 du Code administratif, pour avoir « mené une action publique sans avoir obtenu des autorités locales l'autorisation d'exprimer leurs intérêts personnels ».

À l'audience, Assia Toulessova, arrière-petite-fille de l'écrivain et militant culturel kazakh Ilyas Jansougourov, accusé d'activités antisoviétiques et fusillé en 1938, a expliqué leur action en ces termes : « L'objectif est d'attirer l'attention sur le fait que nous devons nous réunir et organiser des élections honnêtes et indépendantes. [...] Je veux que les gens se rendent compte qu'ils ont aussi le choix, que nous devons apprendre à construire des institutions démocratiques qui fonctionnent ».

Le 22 avril, les amis qui avaient filmé l'événement, Souïnbika Souleïmenova, Aïdos Nourboulatov et Aïgoul Nourboulatova, ont été déclarés coupables d'infraction à l'article 488.1 du Code administratif pour avoir pris part à une « réunion non autorisée » et ont été condamnés chacun à une amende d'un montant équivalent à 135 dollars des États-Unis.

Les actes de ces manifestants n'auraient dû donner lieu à aucune sanction, pénale ou administrative, car ils sont protégés par le droit à la liberté d'expression et le droit de réunion pacifique. Le Kazakhstan doit réviser sa législation relative aux rassemblements afin que les manifestants pacifiques ne puissent pas faire l'objet de sanctions administratives ou pénales simplement pour avoir organisé des événements non autorisés ou y avoir pris part. Assia Toulessova et Beïbarys Tolymbekov doivent être libérés immédiatement et sans condition.

Complément d'information

Des observateurs électoraux internationaux et nationaux indépendants ont dénoncé à maintes reprises l'absence d'élections véritablement démocratiques au Kazakhstan. Noursoultan Nazarbaïev a été reconduit pour un cinquième mandat en avril 2015 avec 97,7 % des suffrages exprimés. La mission d'observation des élections de l'OSCE/BIDDH a constaté de graves irrégularités dans le décompte des voix et a relevé l'absence de choix véritable, soulignant que la position prédominante du président sortant et l'absence de véritable opposition avaient limité le choix des électeurs.¹ En mars, le président Nazarbaïev a démissionné et a nommé Kassymjomart Tokaïev au poste de président par intérim. Le 9 avril, le nouveau président a annoncé que l'élection présidentielle aurait lieu le 9 juin.

L'exercice du droit à la liberté de réunion pacifique est fortement limité au Kazakhstan. Toute forme de manifestation de rue (y compris menée par un seul manifestant) doit recevoir l'aval préalable des autorités locales ; or, celles-ci refusent fréquemment de délivrer de telles autorisations, ou ne les accordent qu'à la condition que la manifestation ait lieu à un endroit différent de celui qui était envisagé, ce qui a souvent pour effet de limiter la portée de l'événement, voire de lui retirer tout intérêt.

¹*Republic of Kazakhstan early presidential election 26 April 2015, OSCE/ODIHR Election Observation Mission Final Report*, <https://www.osce.org/odihr/elections/kazakhstan/174811?download=true>